

## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 9 octobre 2023

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 08

Bruno CARLIER, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Antoine FORGAR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Dominique CHAMBON (sans pouvoir), Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Anne LANGARD), Jean GOUVERNEUR (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir), Laurent SUBLARD (sans pouvoir).

Membres votants : 08  
Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY  
Secrétaire : Evelyne HUROT

### OBJET : CLASSEMENT DE PARCELLES SISES RUETTE AUX CAILLOUX DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle que la commune de Fontaine-sous-Préaux a fait l'acquisition de 2 parcelles sises Ruette aux cailloux dans le cadre de l'installation d'un hydrant par la Métropole Rouen Normandie.

Il s'agit des parcelles cadastrales suivantes :

- Parcelle AA 94 de 39 m<sup>2</sup> provenant de la division de la parcelle AA 71
- Parcelle AA 96 de 3 m<sup>2</sup> provenant de la division de la parcelle AA 70

Il est proposé au conseil municipal de classer ces 2 parcelles dans le domaine public communal.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées AA 94 et AA 96,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.





PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

<b>COLLECTIVITE</b>  COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	<b>DATE ENVOI : 16/10/2023</b>
--	--------------------------------

<b>Désignation des pièces : objet</b>	<b>Référence de l'acte</b> (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	<b>Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité</b>
Budget principal – Décision modificative n° 1	Délibération n° 2023/25	
Contribution communale au FAJ 2023	Délibération n° 2023/26	
Classement de parcelles sises ruelle aux cailloux dans le domaine public communal	Délibération n° 2023/27	
Classement de parcelles dans le domaine public communal dans le cadre d'un projet d'alignement de voirie	Délibération n° 2023/28	
Actualisation des tarifs du cimetière communal	Délibération n° 2023/29	
Renouvellement de l'adhésion à PEFC 2023-2028	Délibération n° 2023/30	

**CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :**

**CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :**

**\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**